

Convention de mise à disposition d'un terrain par la Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté

Rapporteur : M. Jean-Claude ROY, Vice-Président

AVIS			
Commission n°4		Bureau	
séance du 13/05/03	favorable	séance du 05/06/03	favorable

Objet

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon souhaite installer des sanitaires au terminus bus « Les Vallières » à Planoise, sur un terrain propriété de la SAFC. Cet emplacement permettrait l'aménagement de sanitaires réservés aux conducteurs de bus dans le cadre de leur service. L'entretien et le nettoyage de cet équipement seraient assurés par la C.A.G.B. La dotation en sanitaire a fait l'objet d'un marché pluriannuel de 3 ans passé en 2002.

Une convention est nécessaire pour définir les conditions de mise à disposition d'une partie de ce terrain représentant environ 10m² sur les parcelles 327 et 336, rue Blaise Pascal à Besançon.

La S.A.F.C s'engagerait à mettre à disposition gratuitement une partie de talus identifiée tout en restant propriétaire de l'ensemble du terrain.

En cas d'abandon de ce site suite à une modification du réseau de transport en commun, une remise à l'état initial serait prise en charge par la C.A.G.B.

La durée

La convention aurait une durée de 1 an renouvelable.

Coût de la présente convention :

La présente convention n'entraîne pas d'échange financier entre les deux signataires.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- valide les termes de la convention de mise à disposition d'un terrain par la Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté (S.A.F.C)
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention

Pour extrait conforme,

Le Président